



POUR AFFICHAGE

La Commission scolaire de Laval procède à l'ouverture d'un poste de direction adjointe auprès des gestionnaires et du personnel salarié. Toutefois, les candidatures des gestionnaires en poste seront considérées dans un premier temps.

Poste : G-1516-22 Direction adjointe Institut de protection contre les incendies du Québec

- Centre de formation professionnelle
- Classification : Direction adjointe classe 5
- Coordonnées: **Institut de protection contre les incendies du Québec**
1740, montée Masson
Tél. : 450 662-7000 poste 2700
- Direction actuelle du centre : Monsieur Yann Lussier
- Date d'entrée en fonction : 1^{er} juillet 2016

QUALIFICATIONS MINIMALES REQUISES

- Grade universitaire de 1^{er} cycle dans un champ d'études approprié ou occuper un emploi de hors cadre ou de cadre, à l'exception de celui de gérant.
- Cinq (5) années d'expérience pertinente.
- Autorisation permanente d'enseigner délivrée par le ministre.
 - * *L'absence de l'autorisation permanente d'enseigner peut être compensée par cinq années d'expérience en formation dans un établissement d'enseignement ou une industrie jugées pertinentes par le comité de sélection.*
- L'engagement à compléter un programme d'études universitaires de 2^e cycle comportant un minimum de 30 crédits en gestion pertinent à l'emploi de cadre d'école à l'intérieur d'un délai de 5 ans après une première nomination.

AUTRES EXIGENCES

- Détenir une expérience et/ou une formation en intervention en sécurité incendie;
- Avoir une bonne connaissance du milieu de la sécurité incendie serait un atout.

Dans le cadre du programme d'accès à l'égalité en emploi, nous invitons les femmes, les minorités ethniques et visibles, les autochtones ainsi que les personnes handicapées à présenter leur candidature.

Si vous désirez soumettre votre candidature, vous êtes prié de la transmettre par courriel au jmois@csval.gc.ca, en y incluant votre curriculum vitae, à madame Johanne Moisan, attachée de direction, au Service des ressources humaines, au plus tard **le 2 juin 2016, 16 h.**

TOUTES LES DEMANDES SERONT TRAITÉES CONFIDENTIELLEMENT. NOUS NE COMMUNIQUERONS QU'AVEC LES PERSONNES RETENUES POUR UNE ENTREVUE.